



Points retraites complémentaire

Par **Larum**, le **06/04/2021** à **12:43**

Bonjour,

En 1987, mon relevé de points est de 4.595. J'ai pris ma retraite en 2017 avec un total de 3.200 points. Est-ce normal ?

Merci.

Par **Larum**, le **06/04/2021** à **17:52**

Oui des points arrco maintenant . Au départ des points interentreprises ensuite abelio qui est passé Malakoff

Par **Lorenza**, le **06/04/2021** à **19:57**

Bonjour,

En 87 on était en francs et depuis on est passé à l'euro, ceci explique peut-être cela.

D'autre part il y a eu plusieurs réformes des retraites en 30 ans.

Vous auriez dû demander des explications quand vous avez demandé la liquidation de votre retraite, 4 ans après ça risque de ne pas changer grand chose mais vous pouvez quand

même essayer.

Par **Larum**, le **06/04/2021** à **20:06**

Oui mais a l'heure d'aujourd'hui ma retraite complémentaire est toujours provisoire apres 4ans bizarre il n'y a pas de temps limite pour la retraite complémentaire

Par **Larum**, le **06/04/2021** à **20:09**

Les années ne mangent pas les points acquis juste peut être une conversion

Par **Larum**, le **06/04/2021** à **20:18**

Ça fait 4mois que j'essaie d'avoir des renseignements chez Malakoff même avec le reçu de la poste ils me disent qu'il n'ont pas reçu ma lettre recommandée c'est très compliqué j'ai payé 15€ de dépassement de forfait tel il va falloir que je passe a la télé pour avoir une réponse ?

Par **goofyto8**, le **07/04/2021** à **18:17**

Le groupe Malakoff fait partie du régime ARRCO.

Historiquement , chaque caisse de retraite complémentaire, distribuait annuellement des points et chaque caisse fixait sa propre valeur du point.

Dans un souci d'uniformisation des régimes ARRCO et avec la venue de l'euro, Toutes les caisses ARRCO ont converti les points détenus par leurs cotisants en point ARRCO et la valeur du point ARRCO a été fixée à 1 euro.

Donc en cas de changement d'employeurs et donc de caisse complémentaire, inutile , comme par le passé, de déposer une demande de retraite complémentaire dans chacune des caisses .

La caisse complémentaire du dernier employeur recueille le total de points ARRCO cotisés pendant une carrière complète , même auprès de multiples employeurs et calcule le montant de la retraite .

Ce montant est soumis à l'approbation du futur retraité qui doit signer la notification de retraite ou en contester le montant (en fournissant des preuves) .

Une fois la notification signée , il est très difficile de contester.